

COMMUNE DE JEMEPPE-SUR-SAMBRE – PREMIERE DIVISION –
JEMEPPE-SUR-SAMBRE

Une maison d'habitation avec jardin, d'un ensemble sis route d'Eghezée numéro 103 et en lieu-dit « A LA ROUSETTE », cadastré d'après titre Section E numéros 243/R (maison) et 243/W (jardin) pour une contenance totale de quatre are soixante-deux centiares, et cadastrée d'après matrice cadastrale récente sous une seule parcelle Section E numéro 0243XP0000 pour une même contenance.

RAPPEL DE PLAN :

Au titre de propriété des vendeurs précédents, à savoir un acte du notaire ERNEUX, notaire de résidence à Namur, daté du 6 février 2006, il se lit textuellement ce qui suit :

« PLAN

« Tel que ce bien est repris en un plan dressé par Monsieur Emile VANDERCAMME, géomètre à Corroy-le-Château, le sept octobre mil neuf cent cinquante ; lequel plan est demeuré annexé à l'acte reçu par Maître Georges WATILLON, notaire à Namur, le dix-sept octobre mil neuf cent cinquante, ci-après vanté ».

Observation : Il est fait observer qu'il existe une discordance entre le plan cadastral et la situation actuelle des lieux. Celle-ci correspond au plan dont question ci-avant et non pas au plan du cadastre.

Revenu cadastral : six cent cinquante-sept euros (657,00 EUR).

Le vendeur rappelle à l'acquéreur que les compteurs, canalisations et autres installations qui se trouvent dans le bien vendu et qui appartiennent à des compagnies concessionnaires ne sont pas compris dans les biens, objets du présent contrat de vente.